Prevenar 13®

Vaccin pneumococcique polyosidique conjugué (13-valent, adsorbé)

Tous mobilisés contre les infections à pneumocoque à sérotypes vaccinaux

La primovaccination contre le pneumocoque (deux injections suivies d'un rappel) est obligatoire chez l'enfant depuis le 1er janvier 2018.[1]

Prevenar 13®: 1er et seul vaccin pneumococcique conjugué pour les enfants de 2 mois à 2 ans, les enfants à risque élevé d'IP* non préalablement vaccinés de 2 à 5 ans et les personnes à risque élevé d'IP* non préalablement vaccinées de 5 ans et plus, conformément aux recommandations en vigueur.[1-4]

- **Immunisation active pour la prévention des infections invasives, pneumonie et otite moyenne aigüe causées par *Streptococcus pneumoniae* chez les nourrissons, les enfants et les adolescents âgés de 6 semaines à 17 ans.[5] Chez les enfants âgés de 5 ans et plus non immunodéprimés porteurs d'une maladie sous-jacente prédisposant à la survenue d'IP, Prevenar 13® n'est pas remboursé et agréé aux collectivités à la date du 1er septembre 2019.**
- **Immunisation active pour la prévention des infections invasives et de la pneumonie, causées par *Streptococcus pneumoniae* chez les adultes âgés de 18 ans et plus et les personnes âgées.[5] Dans cette indication, Prevenar 13® n'est remboursé et agréé aux collectivités qu'en prévention des infections invasives à pneumocoque chez les patients immunodéprimés à la date du 1er septembre 2019.**

(Voir rubriques « Mises en garde et précautions d'emploi » et « Propriétés pharmacodynamiques » pour l'information sur la protection contre les sérotypes pneumococciques spécifiques).[5]

Prevenar 13® doit être utilisé selon les recommandations officielles qui tiennent compte du risque des infections invasives et de la pneumonie dans les différentes classes d'âge, des comorbidités sous-jacentes ainsi que la variabilité de l'épidémiologie des sérotypes en fonction des zones géographiques.[5]

* À risque élevé d'IP (ces personnes bénéficient de schémas vaccinaux spécifiques[1]) :
- le patient immunodéprimé s'il est : asplénique ou hyposplénique incluant les syndromes drépanocytaires majeurs ; atteint d'un déficit immunitaire héréditaire°# ; infecté par le VIH ; s'il présente une tumeur solide ou hémopathie maligne ; transplanté ou en attente de transplantation d'organe solide ; greffé de cellules souches hématopoïétiques ; traité par immunosuppresseur et/ou biothérapie et/ou corticothérapie pour une maladie auto-immune ou inflammatoire chronique ; atteint de syndrome néphrotique.[1]

- le patient non immunodéprimé porteur d'une maladie sous-jacente prédisposant à la survenue d'IP : une cardiopathie congénitale cyanogène, une insuffisance cardiaque ; une insuffisance respiratoire chronique, une bronchopneumopathie obstructive, un emphysème ; un asthme sévère sous traitement continu ; une insuffisance rénale ; une hépatopathie chronique d'origine alcoolique ou non ; un diabète non équilibré par le simple régime ; une brèche ostéo-méningée ; un implant cochléaire (ou s'il est candidat à une implantation cochléaire).[1]

° Déficit des cellules phagocytaires (granulomatose septique chronique et avec une dysrégulation de la réponse inflammatoire avec atteinte pulmonaire chronique), neutropénies chroniques sévères, déficit en complément, maladie de Bruton (agammaglobulinémie liée à l'X), déficit en sous-classes d'IgG, déficit en IgA, déficit immunitaire combiné sévère, déficit immunitaire combiné partiel (syndromes de Job-Buckley, de Wiskott-Aldrich, de DiGeorges, ataxietélangiectasie), déficit immunitaire commun variable (DICV) – uniquement chez le patient de plus de 5 ans.[2]

Sauf cas particulier, chez les patients recevant un traitement de substitution par immunoglobulines, la vaccination n'est pas indiquée en l'absence de bénéfice démontré.[2]

IP : infections à pneumocoque.

Liste I. – Remb Séc soc à 65%* – Collect.*

* À l'exception de la population de sujets non immunodéprimés porteurs d'une maladie sous-jacente prédisposant à la survenue d'IP pour lesquels la demande d'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux Assurés Sociaux et sur la liste des spécialités agréées aux Collectivités est en cours.

Pour accéder aux mentions légales du médicament Prevenar®, suivez ce lien : http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/ ou flashez ce code

1. Ministère des Affaires sociales et de la Santé – Mars 2019 – Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2019. **2.** Haut Conseil de la Santé Publique. Rapport relatif aux recommandations vaccinales chez les personnes immunodéprimées ou aspléniques. Décembre 2014, date de mise en ligne : mai 2015. **3.** Haut Conseil de la Santé Publique. Avis relatif aux recommandations de la vaccination pour les adultes et les enfants âgés de plus de 2 ans à risque d'infection invasive à pneumocoque. 25 avril 2013, date de mise en ligne : juin 2013. **4.** Haut Conseil de la Santé Publique. Avis relatif aux recommandations vaccinales contre les infections à pneumocoque pour les adultes. Mars 2017, date de mise en ligne : avril 2017. **5.** Résumé des Caractéristiques du Produit Prevenar 13®.

Les recommandations du Haut Conseil de la santé publique sont disponibles sur le stand

Pfizer

PP-PNA-FRA-0061 – Visa n° 19/10/67786749/PM/001 - Pfizer - Société par actions simplifiée au capital de 47.570 € - Siège social 23-25 avenue du Docteur Lannelongue – 75014 Paris - 433 623 550 RCS Paris - Locataire-gérant de Pfizer Holding France et de Hospira France. - SUDLER & HENNESSEY PARIS